

COMITÉ DES FÊTES
de
Champagne-sur-Oise

BROCANTE DU DIMANCHE 26 FEVRIER 2012
CHAMPAGNE-SUR-OISE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver au verso, un formulaire d'inscription à notre brocante que vous voudrez bien me retourner immédiatement après réception ; le nombre d'emplacements étant limité, l'attribution des places se fait dans l'ordre de réception complète des inscriptions. **La présence de véhicules sur les places réservées est à exclure, sauf autorisation expresse.**

Votre réservation est à faire par multiples de 2 mètres, le prix du mètre linéaire est fixé à 10 € en extérieur et en salle couverte et chauffée avec tables, à 20 € le mètre.

ATTENTION, promotion anti-crise en salle, à partir de 6 mètres 90 € et 30 € les 2 mètres suivants.

Par ailleurs, vous voudrez bien prendre connaissance des quelques points suivants du règlement intérieur applicable tant aux particuliers qu'aux professionnels :

- les objets relevant de la fripe, de la puériculture, du gros électroménager ne pourront être reçus dans la salle du CCS,
- toute place réservée et non occupée à 8 heures sera réattribuée,
- l'exposition de copies d'anciens est fortement déconseillée,
- la vente d'objets ou de vêtements neufs est exclue,
- la vente d'autoradios, pièces détachées de moteurs et armes est prohibée,
- par mesure d'hygiène, les alimentaires ambulants ne peuvent être accueillis à la brocante.

Conjointement à la réservation, il vous est demandé de verser **l'intégralité** du montant de votre réservation par chèque à l'ordre **du Comité des Fêtes**. Ce chèque sera débité dans la semaine 07. Seules les inscriptions nous parvenant accompagnées du règlement seront prises en compte.

En application des articles 1^{er} et 632 du Code du Commerce, les revendeurs occasionnels devront obligatoirement retourner avec leur réservation, l'attestation sur l'honneur suivant la demande d'inscription. Elle permettra à Monsieur le Maire de Champagne-sur-Oise de leur délivrer l'autorisation d'exposer et de vendre. Tout revendeur occasionnel qui ne serait pas en possession de cette autorisation serait en situation irrégulière et se verrait refuser le droit de s'installer.

En cas d'intempéries, d'évènements climatiques, d'actes de terrorisme, d'émeutes survenant sur le lieu de la manifestation, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable. En aucun cas, la réservation ne sera remboursée.

Pour tous renseignements complémentaires, téléphonez au 01 30 28 77 77.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir à notre brocante et profitant de ce début d'année, nous vous présentons nos vœux les meilleurs.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président,
Philippe SCHOEFFEL.